

**INSCRIPTIONS  
OUVERTES À TOUS**



**ATTENTION  
PLACES  
LIMITÉES !**

2 permanences à :

**JALLAIS**

*Au centre aéré du Petit Bois Chauvigné*

**Samedi 10 et 17 avril 2021**

10 h 00 à 14 h 00

Inscriptions dans le respect des gestes barrières.

**Port du masque obligatoire.**

**Merci de prévoir votre crayon.**

---

L'accueil de vos enfants se fera dans le strict respect  
du protocole sanitaire en cours

**AUCUNE INSCRIPTION PAR INTERNET  
NI HORS DES JOURNÉES DE PERMANENCES**

**PROGRAMME ÉTÉ 2021**

*du 7 juillet au 30 juillet*

*Inscriptions à la semaine  
pour les enfants de 6 ans révolus à 13 ans*



**CENTRE AÉRÉ  
LE PETIT BOIS CHAUVIGNÉ**

**Sorties  
Jeux de plein-air**

construction de cabanes,  
bricolage, domaine artistique...

**Une veillée**  
Dîner, soirée

**Selon  
les conditions  
sanitaires**



**www.afirb.e-monsite.com**

centreaerejallais@gmail.com





# TARIFS 2021

## IMPORTANT

Des lignes de car sont mises en place afin d'assurer le transport des jeunes depuis leur commune\* jusqu'au Centre Aéré de Jallais. Le déjeuner et le goûter sont également assurés.

TARIF PAR SEMAINE PAR ENFANT			du mercredi 7 au vendredi 9 juillet (3 jours)	du lundi 12 au vendredi 16 juillet <b>sans le 14</b> (4 jours)	du lundi 19 au vendredi 23 juillet (5 jours)	du lundi 26 au vendredi 30 juillet (5 jours)
<b>ADHÉSION À L'ASSOCIATION (par famille)</b>			10 euros			
FAMILLES RESIDANT DANS LA COMMUNE NOUVELLE BEAUPRÉAU-EN- MAUGES	ALLOCATAIRES C.A.F. ou M.S.A.  <b>(Justificatif obligatoire)</b>	Quotient familial de 0 à 500	35	47	58	58
		Quotient familial de 501 à 720	39	52	65	65
		Quotient familial de 721 à 900	44	58	73	73
		Quotient familial de 901 à 1200	49	66	82	82
		Quotient familial à partir de 1201 ou sans justificatif fourni	55	74	92	92
FAMILLES	résidant hors des communes déléguées de Beaupréau-en-Mauges, ajouter au tarif de leur catégorie la somme ci-contre par semaine. (correspondant à la part de la commune)		+ 11/enfant	+ 14	+ 18	+ 18
TARIF VEILLÉE : Information donnée pendant le centre						

**RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION :** Nous acceptons les Chèques Vacances. Vous pouvez fractionner votre paiement en établissant deux chèques maximum qui seront débités en juin et juillet.

LE CALCUL DU RÈGLEMENT SE FERA SUR PLACE LE JOUR DE L'INSCRIPTION PAR UN MEMBRE DU BUREAU

### SEMAINES D'OUVERTURE :

N°27 : du mercredi 7 au vendredi 9 juillet

N°28 : du lundi 12 au vendredi 16 juillet

ATTENTION 14 JUILLET FÉRIÉ !

N°29 : du lundi 19 au vendredi 23 juillet

N°30 : du lundi 26 au vendredi 30 juillet

### INSCRIPTIONS :

*Pour les inscriptions, **fournir obligatoirement** :*

- Fiche d'inscription année 2021 téléchargeable sur le site : [www.afirb.e-monsite.com](http://www.afirb.e-monsite.com)
- La copie du justificatif du Quotient Familial C.A.F. ou à la MSA en cours (Impératif)
- 1 photo d'identité de l'année en cours (impératif)
- Pour les familles d'accueil : copie du justificatif d'agrément
- 1 enveloppe timbrée par famille pour les attestations C.E.

**A rapporter lors des permanences d'inscriptions**

- **LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSÉS**

\* L'AFIRB se réserve le droit d'annuler l'arrêt de car dans une commune si le nombre d'enfants est insuffisant.